



Dépôt d'une cotisation forfaitaire dans un régime de retraite collectif

Retourner aux Services de retraite collectifs, Canada Vie

255 avenue Dufferin Bureau 540 London ON N6A 4K1

À faire remplir par le participant ou le cotisant au régime procédant au dépôt d'une cotisation forfaitaire dans un régime non enregistré d'épargne.

Veillez noter que le dépôt de cotisations supplémentaires sous forme de cotisation forfaitaire doit être permis aux termes de votre régime.

EMPLOYEUR / RÉPONDANT DU RÉGIME			
Nom de l'employeur / du répondant du régime		Numéro de police/régime	
Prochaine étape			
COTISATION VERSÉE PAR :			
Nom de famille	Initiale du second prénom	Prénom	Numéro de certificat

Je joins un chèque (à l'ordre de la Canada Vie) de _____ \$ à déposer comme suit dans mon régime d'épargne-retraite non enregistré.

Renseignements IMPORTANTS sur les cotisations non enregistrées :

EXIGENCE D'IDENTIFICATION : Si vous avez adhéré à ce régime le 23 juin 2008 ou à une date ultérieure, vous devez vous soumettre au processus d'identification personnelle avant que le dépôt d'une cotisation forfaitaire puisse être accepté. Vous pouvez obtenir une trousse d'identification personnelle dans notre site Web au grsaccess.com ou en nous appelant au 1 800 724-3402. Vous pouvez connaître votre date d'adhésion en consultant votre relevé du participant (*Date de votre adhésion au présent régime*) ou notre site Web au grsaccess.com (*Date d'adhésion*).

COTISATIONS de 100 000 \$ ou plus :

La législation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux exige qu'une *Détermination du statut politiquement vulnérable* soit obtenue pour toute cotisation forfaitaire de 100 000 \$ ou plus. Votre cotisation ne sera pas retenue sans ce formulaire. Vous pouvez vous procurer le formulaire en ouvrant une session dans notre site Web au grsaccess.com ou en nous appelant au 1 800 724-3402.

Veillez placer la cotisation selon les directives suivantes :

- Conformément à mes directives courantes d'affectation des placements.
- Conformément aux directives spéciales suivantes visant cette seule cotisation.

Pourcentage	Nom et code du fonds	Pourcentage	Nom et code du fonds
% au		% au	
% au		% au	
% au		% au	

La répartition totale doit correspondre à 100 %. Veuillez noter que, dans certains cas, le répondant du régime détermine les directives d'affectation des placements.

Signature du participant

Date

Communiquez avec nous en composant le 1 800 724-3402 ou en visitant le grsaccess.com.
Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie